

II) D E C R E T N° 32/767 du 16/6/1982

Portant radiation du Tableau d'avancement au titre de l'année 1982 d'un Sous-Officier de l'Armée Populaire Nationale.

Le Président du Comité Central du Parti Congolais
du Travail, Président de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des Ministres.

- (/u - La Constitution du 8 juillet 1979;
- (/u - La Loi 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979;
- (/u - La Loi 17/61 du 16 janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République;
- (/u - L'Ordonnance 1/69 du 6 février 1969 modifiant la Loi 11/66 du 22 juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale;
- (/u - L'Ordonnance 31/70 du 18 août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale;
- (/u - L'Ordonnance 11/76 du 12 août 1976 modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 août 1970;
- (/u - Le Décret 70/307 du 25 novembre 1970 portant Avancement dans l'Armée;
- (/u - Le Décret 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- (/u - Le Décret 74/355 du 28 septembre 1974 portant création du Comité de Défense;
- (/u - Le Décret 90/644 du 26 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- (/u - Le Décret 32/022 du 26 janvier 1982 portant inscription au Tableau d'avancement au titre de l'année 1982 des Officiers de l'Armée Populaire Nationale.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

D E C R E T E

Article 1er : Le Capitaine OUELENGO-KINNA Jean-Baptiste, en service à la Direction Générale de la Sécurité Publique, est rayé du Tableau d'avancement au titre de l'année 1982.

Article 2 : Le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, publié au journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 16 Août 1982

[Signature]
COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO

[Signature]